

Adoption du Budget Primitif de l'État Spécial du 6<sup>e</sup> Arrondissement pour 2021.  
(062020039)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs,

En application de l'article L. 2511-40 du code général des collectivités territoriales (CGCT) modifié par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, la Maire de Paris a notifié le 30 octobre 2020 au Maire d'Arrondissement le montant des dotations attribuées à l'arrondissement au titre du budget primitif de l'exercice 2021, et détaillées dans le tableau ci-dessous.

Dotation	BP 2020	BP 2021	Évolution
Investissement	170 000 €	176 264 €	+ 3,68 %
Animation locale	266 946 €	295 821 €	+10,82 %
Gestion locale	2 429 607 €	2 509 023 €	+ 3,27 %
<b>Total</b>	<b>2 866 553 €</b>	<b>2 981 108 €</b>	<b>+ 4,00 %</b>

Le Maire d'Arrondissement dispose d'un mois après la notification pour adresser à la Maire de Paris l'état spécial d'arrondissement adopté en équilibre réel (article L. 2511-41 du CGCT).

#### CONTEXTE BUDGETAIRE

Comme lors des exercices précédents, le budget 2021 s'inscrit dans un contexte très contraint puisque le cadrage de la Maire de Paris impose globalement une reconduction des montants alloués au BP 2020.

Vous trouverez ci-après, et pour chaque dotation, les principales tendances de ce budget qui a été élaboré au regard :

- des estimations des directions gestionnaires ;
- des besoins exprimés par les responsables des équipements ;
- des dépenses constatées au cours de cet exercice et des précédents ;
- des entretiens budgétaires effectués avec la Direction des Finances et des Achats (DFA).

#### DOTATION D'INVESTISSEMENT (DIV)

La DIV permet de procéder aux dépenses d'investissement pour lesquelles les marchés de travaux et de fournitures correspondants peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, ainsi que celles nécessitées par les travaux d'urgence au titre des équipements de proximité (article L. 2511-16 du CGCT).

**Le montant de la dotation 2021 est de 176 264 € (+ 5,20 % / BP 2020) et se décompose ainsi :**

- 126 680 € affectés à la fonction 0281 *Dotation d'investissement*.
- 49 584 € affectés à la fonction 0381 *Conseils de quartier*, soit 8 264 € / CQ.

**Le montant de la DIV est constant depuis l'exercice 2007 alors que l'inflation est de**

13,5 % sur la même période. L'augmentation prend en compte le versement sur la dotation d'investissement de 6 263 euros issus « des fonds du Maire » au titre de l'année 2020.

#### **DOTATION D'ANIMATION LOCALE (DAL)**

La DAL finance notamment les dépenses liées à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie et à la vie locales, en particulier aux activités culturelles, et aux interventions motivées par des travaux d'urgence présentant le caractère de dépenses de fonctionnement et liés à la gestion des équipements de proximité (article L. 2511-38 du CGCT).

**Le montant de la dotation 2021 est de 295 821 € (+10,82 % / BP 2020) et se décompose ainsi :**

- 19 836 € affectés à la fonction 0381 *Conseils de quartier*, soit 3 306 € / CQ (= BP 2020).
- 132 320 € affectés à la fonction 301 *Animation locale et culturelle* (+21,31% BP 2020).
- 143 665 € affectés à la fonction 0282 *Travaux urgents* (+2,72 % / BP 2020).

Le montant de la part affectée aux travaux urgents correspond à la moyenne des 3 derniers comptes administratifs : 169 753 € en 2017, 128 018 € en 2018 et 133 224 € en 2019. L'augmentation prend en compte le versement sur la dotation d'animation locale de 26 000 euros issus « des fonds du Maire » au titre de l'année 2020.

#### **DOTATION DE GESTION LOCALE (DGL)**

La DGL est destinée au fonctionnement des équipements inscrits à l'inventaire (article L. 2511-38 du CGCT).

**Le montant de la dotation 2021 est de 2 509 023 € (+3,27% / BP 2020) et se décompose ainsi :**

- 2 077 163 € affectés aux autres charges de fonctionnement (+ 3,90 % / BP 2020).
- 481 220 € affectés au remboursement des fluides (= / BP 2020).

La hausse de la DGL (soit + 108 291 €) correspond notamment :

- à la hausse des crédits de la fonction 3381 *Centres d'animation* dans le cadre de le DSP du Centre Paris Anim Rennes et de l'annexe Hautefeuille (611 Contrats de prestations de services : + 65 990 €).
- Les fournitures d'entretien dans le cadre de la crise sanitaire : + 10 083 €
- Les crédits dévolus à la maintenance des installations techniques et de sécurité des équipements de proximité :

Vous trouverez en annexe une explication plus détaillée des comptes de la DAL et la DGL faisant apparaître les mouvements les plus importants.

#### **CONCLUSION**

Sur la base de ces éléments et des documents joints, je vous propose d'adopter le budget primitif 2021 de l'état spécial.

Je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.